

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0627<sup>e</sup>** séance  
tenue le **19 avril 2021 à 13 heures**  
par visioconférence

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Héту, Mme Diana Dimitrova, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Jonathan Goldman, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Josette Noël, Mme Tiiu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Liliette Michel, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson, Mme Rafaëlle Pons ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les invités : M. Matthew Nowakowski, M. Philippe Prud'homme.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Alain Moreau, Mme Monique Pagé ; un membre indépendant : Mme Nicole Trudeau.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : M. Philippe Comtois, M. Jocelyn Dubuc, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Stéphane Ouellet, Mme Isabelle Thomas ; les représentants du personnel enseignant : M. Kenneth George, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Aucune

### **Fins de mandat**

Aucune

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### Bureau de la vérification interne

Mme Colette Langlois, vérificatrice retraitée au Bureau de la vérification interne, décédée le 13 mars 2021.

#### Résidences

M. Richard Mc Duff, directeur retraité des résidences, décédé le 25 mars 2021.

#### Faculté des arts et des sciences

M. Serge Lapointe, professeur retraité au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 22 février 2021.

M. Jean Renaud, professeur émérite au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 19 mars 2021.

#### École de santé publique de l'Université de Montréal

M. Raynald Pineault, professeur retraité au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, décédé le 21 mars 2021.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

AU-0627-1     **ORDRE DU JOUR**  
2021-A0021-0627<sup>e</sup>-631

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-631.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0626<sup>e</sup> séance tenue le 15 mars 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. COVID-19 : information et discussion
8. 8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
  - 8.1. Comité des différends : nomination de deux membres suppléants aux autres membres
  - 8.2. Comité d'appel des différends : nomination de trois membres suppléants
  - 8.3. Comité de la recherche : Nomination de quatre professeurs ou professeures, d'un étudiant ou d'une étudiante et d'un chargé de cours ou d'une chargée de cours
  - 8.4. Comité des règlements : nomination de trois membres
  - 8.5. Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre
  - 8.6. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination de deux membres élus de l'Assemblée universitair
  - 8.7. Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
  - 8.8. Comité d'accompagnement de la planification stratégique
    - 8.8.1. Un officier ou une officière académique, membre de l'Assemblée universitaire (présidence)
    - 8.8.2. Trois professeurs ou professeures, membres élus de l'Assemblée universitaire
    - 8.8.3. Deux chargés ou chargées de cours, membres de l'Assemblée universitaire
    - 8.8.4. Deux étudiants ou étudiantes, membres de l'Assemblée universitaire, dont 1 de l'AGEEFEP et 1 de la FAECUM
    - 8.8.5. Un ou une membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire
    - 8.8.6. Un ou une membre du personnel de soutien de l'Assemblée universitaire
9. Budget de fonctionnement 2021-2022

10. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2021-2022

- Recommandation du Comité de l'ordre du jour

### C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance : Le 10 mai 2021, à 14 heures

12. Clôture de la séance

#### AU-0627-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0626<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 15 MARS 2021**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0626<sup>e</sup> séance tenue le 15 mars 2021, tel que présenté.

#### AU-0627-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général mentionne que des membres du Comité d'accompagnement de la planification stratégique, créé par l'Assemblée lors de sa séance précédente, seront nommés par l'Assemblée au point 8 de l'ordre du jour. Par ailleurs, l'Association des diplômés a nommé Pierre Simonet comme représentant des diplômés au Comité d'accompagnement de la planification stratégique.

#### AU-0627-4 **CORRESPONDANCE** 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-632

Le secrétaire général mentionne une correspondance reçue de M. Dominic Arsenault concernant l'enseignement multimodal qui fait suite à une intervention de M. Arsenault lors de la séance précédente. Le Comité de l'ordre du jour a souhaité que la discussion à ce sujet puisse avoir lieu dans le cadre d'une plénière au point 7 COVID-19 information et discussion.

#### AU-0627-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

##### AU-0627-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur revient d'abord sur les deux causes pendantes devant le Tribunal administratif du travail, liées au décès de deux anciens collègues des suites d'un mésothéliome, une forme rare de cancer attribuable à une exposition à l'amiante, évoquées à l'Assemblée universitaire lors de séances précédentes. Au terme de l'analyse, la direction est arrivée à la conclusion que ce désistement s'imposait ; cette décision va permettre le versement des indemnités réclamées par les familles éprouvées auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cette décision est prise en fonction des facteurs propres à chacun des dossiers, du nombre d'années écoulées depuis les événements invoqués au soutien de ces demandes et du fardeau de la preuve imposée aux employeurs pour renverser la présomption de responsabilité appliquée en matière d'exposition potentielle à l'amiante. Compte tenu de ce cadre factuel, médical et juridique, l'Université ne souhaite pas poursuivre les démarches amorcées dans ces deux dossiers. Le recteur se dit conscient que le temps nécessaire pour parvenir à cette conclusion a été une source d'inquiétude pour les membres de la famille des collègues

décédés ainsi que pour leurs collègues et amis. Il réitère sa sympathie à tous ceux et celles qui ont été éprouvés par ces décès.

Il assure que cette analyse a été faite de façon rapide avec des experts externes. Il a espoir que l'on puisse regarder maintenant vers l'avenir. Il assure, quant à la sécurité des pavillons, que les lieux de travail des employés de l'Université sont sécuritaires. Il s'agit de bâtiments construits pour la plupart entre 1930 et 1980, à une époque où l'usage de l'amiante était très répandu, qui ne sont pas différents d'autres immeubles institutionnels construits à la même époque. Rien n'indique que les membres de la communauté universitaire ont été davantage exposés à l'amiante dans les pavillons de l'Université que d'autres usagers d'immeubles comparables à travers le Québec. Il rappelle que les cancers liés à l'exposition à l'amiante demeurent extrêmement rares pour les travailleurs et travailleuses qui ne sont pas appelés à manipuler des matériaux contenant des fibres d'amiante. Le risque présenté par la présence de fibres d'amiante dans certains matériaux de surface demeure très faible si ces matériaux ne sont pas désagrégés ou brisés de façon à en répandre des fibres dans l'air. Il se dit confiant que l'Université a toujours pris les meilleures mesures pour assurer la santé et la sécurité des utilisateurs des espaces dans le respect des normes applicables, sachant que ces normes ont été évolutives depuis trois décennies. Depuis 20 ans, l'Université applique des protocoles de gestion sécuritaire des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et a élaboré un registre pour cartographier la présence d'amiante sur le campus. Lorsqu'il y a eu des travaux importants, l'UdeM a procédé aux travaux de désamiantage dans le respect des normes applicables.

Pour ce qui est de l'avenir, et dans le contexte des derniers événements, au cours des derniers mois, des mesures supplémentaires ont été prises, dont une diffusion d'information sur les programmes de gestion de l'amiante, un site Web dédié à ces enjeux et d'autres mesures plus spécifiques, telles que des tests de la qualité de l'air dans les trois bâtiments qui ont soulevé le plus d'inquiétude, soit les pavillons Lionel-Groulx, Marie-Victorin et Marguerite-d'Youville. Les résultats de ces tests n'ont révélé aucune concentration détectable d'amiante dans l'air. Ces tests seront faits de manière récurrente. Il annonce l'instauration d'un protocole de suivi régulier de la qualité de l'air dont les résultats seront communiqués à la communauté universitaire.

En regard des grands travaux prévus aux pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin, afin de rassurer les usagers de ces pavillons, la direction a créé un comité d'usagers de chacun de ces pavillons, engagé une communicatrice à temps plein pour diffuser l'information relative à ces travaux et a retenu les services d'un hygiéniste industriel à temps plein pour assurer le suivi des mesures de contrôle. En terminant, il réitère que l'Université s'engage à continuer d'apporter un suivi serré à ce dossier et il espère que l'annonce d'aujourd'hui puisse clore ce chapitre douloureux et difficile pour tous : d'abord la famille, les collègues et les amis des personnes décédées ainsi que l'administration. Il affirme que l'Université va prendre les mesures pour continuer d'assurer la santé et la sécurité de la communauté universitaire.

Le recteur poursuit son rapport en donnant un bref suivi sur la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université : le prochain rapport d'étape est prévu à l'Assemblée du mois de mai. Le BCRP a envoyé un rappel invitant la communauté universitaire à participer au processus de consultation. Deux audiences ont été ajoutées, soit le 7 et le 14 mai, et d'autres pourront l'être au besoin. Pour ce qui est de la participation : 71 personnes des différents groupes de la communauté ont demandé à rencontrer la Mission et 78 contributions écrites ont été reçues. On lui a souligné la très grande richesse de témoignages.

Parmi les annonces et événements récents dans les médias, le recteur mentionne l'ouverture d'un nouveau campus de l'UdeM à Brossard, dans le quartier Solar Uniquartier. Il s'agit du déménagement du campus de Longueuil dans des locaux plus grands, plus modernes et fonctionnels, notamment pour des formations courtes axées sur le développement professionnel, les microprogrammes et certificats en santé, en services sociaux et dans l'apprentissage des langues. Le CPU sera également présent dans ces lieux.

Le recteur est heureux d'annoncer la signature de trois nouvelles lettres d'ententes liées à la pandémie signées entre l'Université de Montréal et le SGPUM. Au total, 10 lettres ont été signées depuis

le mois de mars 2020 dans l'espoir d'apporter du soutien pour les professeurs qui sont affectés par le contexte pandémique. Le recteur se dit heureux de cette collaboration avec le SGPUM.

Du côté des relations gouvernementales, le budget provincial qui a été présenté récemment et le budget fédéral qui sera présenté aujourd'hui retiennent l'attention de la direction. Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont eu lieu dans le dernier mois, notamment avec le ministre fédéral François Champagne, l'innovateur en chef du Québec au sein du Conseil de l'innovation, Luc Sirois, et le sous-ministre des Finances au sujet de projets liés à l'essor de la recherche à l'UdeM et au Québec plus largement, notamment dans le domaine de la bio-innovation et de la commercialisation de nouveaux médicaments et vaccins.

Le recteur termine son rapport en mentionnant les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des bourses ainsi que des prix et des distinctions. Il souligne également l'important travail réalisé par les équipes de l'UdeM qui œuvrent pour faire rayonner les membres de la communauté de l'Université.

AU-0627-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

2021-A0021-0627<sup>e</sup>-639

M. Saul évoque la crise qui touche actuellement l'Université Laurentienne. Il lui semble que l'Assemblée universitaire devrait manifester son appui à la communauté universitaire de l'Université Laurentienne et faire entendre sa voix sur cette question. Il soumet une résolution à cet égard, qui est appuyée par Mme Sophie René de Cotret. Ayant consulté le secrétaire général et la présidente des délibérations, il lui a été suggéré de présenter sa proposition dans le cadre du point d'information des autres membres de l'Assemblée. La proposition est affichée à l'écran, M. Saul en donne lecture :

**Résolution sur la crise à l'Université Laurentienne**

**Considérant** la situation dramatique à l'Université Laurentienne (déficit hors de contrôle, déclaration d'insolvabilité, mise sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers, abolition du tiers des programmes, fermeture de postes, licenciement de 100 professeurs) ;

**Considérant** les dangereux précédents que créent les déboires de l'Université Laurentienne et les graves décisions prises à son sujet ;

**Considérant** que ces décisions ont été prises à huis clos par le Sénat le jour même où il recevait le rapport du sous-comité chargé de faire des recommandations ;

**Considérant** que la restructuration de l'Université Laurentienne sous le contrôle du cabinet d'affaires Ernst & Young, désigné par le tribunal, est identique à celle d'une entreprise qui élague des parties jugées insuffisamment rentables ;

**Considérant** que l'abolition de 60 % des programmes en langue française porte un coup sévère au français en Ontario et témoigne d'un manque de respect pour les Franco-Ontariens et, plus généralement, pour l'enseignement universitaire.

L'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal

**Exprime** sa stupeur et son indignation devant la mutilation que subit l'Université Laurentienne ;

**Déclare** son appui et sa solidarité avec la communauté universitaire de l'Université Laurentienne, en particulier avec les professeurs et les employés qui perdent leur gagne-pain ;

**Demande** qu'une enquête indépendante et une analyse approfondie soient faites de la débâcle à l'Université Laurentienne afin qu'un tel malheur ne se produise dans aucune université ;

**Affirme** que les universités sont des biens collectifs et précieux, à entretenir et à gérer avec soin, sagesse et sens des responsabilités envers les communautés universitaires et la société en général.

La présidente des délibérations explique qu'il s'agit d'une proposition d'urgence. Les membres sont invités à discuter de la proposition.

M. Lewis demande au recteur ce que l'UdeM compte faire en regard de la situation de l'Université Laurentienne. Il demande également quelle suite l'Université va donner à la résolution une fois qu'elle aura été adoptée. Enfin, il se dit en faveur de la proposition.

Le recteur indique que des échanges informels ont lieu avec des représentants de l'Université Laurentienne sur la manière dont l'UdeM pourrait collaborer avec l'Université Laurentienne, par exemple en offrant un soutien à certains programmes ou un soutien aux étudiants qui souhaitent poursuivre leur parcours dans des programmes qui ont été abolis à cette Université. Il évoque une tribune libre qu'il a publiée avec Jean-François Gaudreault-DesBiens sur la responsabilité des universités francophones québécoises d'assurer le soutien des universités francophones hors Québec. Il estime que la situation actuelle est un bon exemple d'une occasion qui fait appel à ce devoir moral et historique de soutenir nos partenaires francophones hors Québec. Il ne peut élaborer davantage à ce moment-ci sur les mesures ou les ressources que l'UdeM pourrait mettre à la disposition de l'Université Laurentienne pour l'aider à traverser cette tempête.

À la suggestion de la présidente des délibérations, le libellé de la proposition est acheminé par courriel à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Aucune autre intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la résolution est adoptée à l'unanimité, telle que présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire :

- exprime sa stupeur et son indignation devant la mutilation que subit l'Université Laurentienne ;
- déclare son appui et sa solidarité avec la communauté universitaire de l'Université Laurentienne, en particulier avec les professeurs et les employés qui perdent leur gagne-pain ;
- demande qu'une enquête indépendante et une analyse approfondie soient faites de la débâcle à l'Université Laurentienne afin qu'un tel malheur ne se produise dans aucune université ;
- affirme que les universités sont des biens collectifs et précieux, à entretenir et à gérer avec soin, sagesse et sens des responsabilités envers les communautés universitaires et la société en général.

#### AU-0627-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Lewis désire savoir quelle suite sera donnée à la résolution adoptée précédemment.

Le secrétaire général rappelle qu'une motion similaire avait été adoptée par l'Assemblée il y a quelques années pour la situation des universités publiques au Brésil, et qu'il avait acheminé une lettre

à chacune d'elles avec copie de la résolution adoptée. De la même manière, il s'engage à transmettre la résolution au recteur et au président du Conseil de l'Université Laurentienne. La résolution sera également déposée sur le site Web du Secrétariat général.

À propos des lettres d'entente avec les professeurs pour soutenir les professeurs dans le contexte de la pandémie mentionnées par le recteur, Mme Guay s'informe si des mesures semblables sont prévues pour les chargés de cours.

Le recteur indique que des discussions ont lieu avec le SCCCUM à ce sujet. Il cède la parole au vice-recteur aux affaires professorales et aux ressources humaines responsable de ce dossier.

M. Courchesne indique que deux lettres ont été signées et il confirme que des discussions sont menées entre M. Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux affaires professorales, et les représentants du SCCCUM sur deux projets de lettre d'entente.

M. Molotchnikoff dit avoir constaté que les étudiants inscrits aux cycles supérieurs ont des traitements, en matière de financement, très inégaux qui varient selon les disciplines. Il demande s'il serait possible de se pencher sur une politique pour que les étudiants des cycles supérieurs soient traités de manière à peu près égale, à l'instar de ce qui se fait dans certaines universités, comme l'Université McGill.

Le recteur indique que c'est une de ses préoccupations depuis son arrivée à l'UdeM. Il est vrai que l'Université McGill dispose d'un fonds de dotation plus important qui permet de bien soutenir ses étudiants de deuxième et troisième cycles. Il assure que c'est une préoccupation pour les ESP de faire mieux dans le soutien aux études supérieures.

En complément, M. Bouchard confirme qu'il s'agit d'une grande préoccupation. Il explique qu'un des enjeux du financement intégré est que les montages permettant de soutenir les étudiants, en particulier au doctorat, sont très différents d'une discipline à l'autre. Dans certaines disciplines, il y a une très grande participation des subventions des professeurs, alors que dans d'autres non ; par exemple, il y a une différence dans la structure des contrats étudiants du fait que certains travaillent beaucoup d'heures rémunérées dans les laboratoires ou les équipes de recherche de leur professeur, alors que, dans d'autres disciplines, c'est davantage des bourses sans contrepartie qui font le financement. Pour ces raisons, il est difficile de garantir une égalité de traitement à travers les disciplines, cependant on vise à harmoniser les conditions pour tous les étudiants. Dans cette perspective, la FAS a bonifié le financement intégré des départements pour tenter de répartir les ressources de manière plus équitable à travers les disciplines et progressivement réduire ces différences.

M. Molotchnikoff dit espérer que l'on parvienne à un certain compromis pour que les étudiants soient traités de manière équitable. Il se dit surpris des commentaires de M. Bouchard disant que les financements dans les départements tiennent compte de cet aspect. Dans son département, on ne lui a jamais mentionné que la faculté attribuait au département tel montant pour corriger certaines inégalités ou différences.

M. Bouchard précise que c'est une mesure relativement nouvelle. Auparavant, la FAS n'était pas en mesure de bonifier les enveloppes de financement, en particulier celles qui venaient des ESP. Comme il y a eu une croissance au doctorat au cours des deux dernières années, on a mis en place un mécanisme de bonification des enveloppes de financement intégré à l'échelle de la FAS, mais cela ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins. Il convient que les conditions matérielles de réalisation des études sont un paramètre fondamental de la réussite des études et qu'il faut y réfléchir de manière globale.

Mme Dimitrova confirme que les mesures de financement intégré mentionnées par M. Bouchard ont été très utiles au sein de son unité et elle espère qu'il y aura davantage de ce type de financement pour appuyer la réussite des étudiants.

M. Saul considère que la résolution relative à l'Université Laurentienne adoptée à l'unanimité démontre que ce drame touche la communauté universitaire, mais il estime que cela devrait être suivi d'autres étapes. Il demande au recteur s'il accepterait de proposer au BCI de se pencher sur



l'Université Laurentienne pour analyser la question et présenter des recommandations aux universités membres du BCI.

Le recteur indique que c'est déjà le cas : la question de l'Université Laurentienne a été discutée au BCI lors d'une réunion tenue la semaine dernière et la conversation se poursuit.

En complémentaire, M. Saul demande si l'on va faire une analyse circonstanciée ainsi que des recommandations publiques afin que tous soient prévenus et que l'on puisse éviter un tel drame.

Le recteur pense qu'il serait difficile pour le BCI de faire une enquête circonstanciée faute de l'information requise pour faire un portrait complet de la situation. De son point de vue, le BCI est un organe de coopération interuniversitaire et non un porte-parole pour les universités québécoises, et il faut se garder de lui donner un tel rôle pour préserver l'autonomie de chaque établissement universitaire dans le débat public. Cependant, il serait en faveur que le BCI intervienne dans la mesure de ses moyens pour soutenir l'Université Laurentienne.

M. Molotchnikoff demande au recteur si la construction prévue d'une nouvelle école autour du MIL ne serait pas une limitation au développement futur du campus MIL qui, par exemple, pourrait accueillir une industrie pharmaceutique, en intelligence artificielle ou autre, et faciliter l'accès aux départements de physique, de biologie, etc.

Le recteur précise d'abord que la construction de cette école ne porte pas atteinte à l'espace d'expansion de l'Université, rappelant qu'il y avait eu échange de terrains entre l'UdeM et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour localiser l'école en face du Complexe des sciences, et donc qu'il n'y a eu aucune perte. Pour sa part, il voit d'un très bon œil la construction de cette école dont on avait requis de la CSDM qu'elle ait une vocation scientifique, ce qui est le cas. De plus, l'UdeM, à travers ces chercheurs et chercheuses, est partenaire de ce projet pour le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) pour des collaborations à plusieurs égards, par exemple en aménagement, en sciences de l'éducation, en matière de programmation scientifique.

M. Filteau précise que l'échange de terrains a plutôt été fait avec la Ville de Montréal. Initialement, cette école devait être au nord, mais il a été jugé plus propice de la localiser au sud du site. Il rappelle que cette école à vocation scientifique est le fruit d'un engagement pris il y a quelques années par le recteur précédent, M. Guy Breton, avec le Ministère et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys devenue la CSSMB. Globalement, la présence de cette école constitue un avantage et s'inscrit dans un rôle citoyen de l'UdeM avec le milieu, notamment en permettant de valoriser les sciences auprès de la population. Enfin, pour ses futurs développements, l'Université dispose encore de 240 000 mètres sur un total de 300 000 mètres.

#### AU-0627-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur évoque la délicate situation qui prévaut avec la COVID-19 alors que l'on essaie d'éviter une troisième vague trop sévère. Une situation délicate aussi du fait que l'on se retrouve dans un environnement plus difficile que ce que nous avons anticipé il y a trois ou quatre mois. Dans ce contexte où beaucoup éprouvent fatigue et inquiétude face à ce qui va se passer, le recteur invite à faire preuve de bienveillance à l'égard de tout un chacun.

Pour ce qui est des activités relatives à la pandémie, le recteur informe qu'un site de vaccination est ouvert au campus MIL depuis le 18 mars et jusqu'au 15 août. La vaccination qui s'y déroule est conforme à la liste de priorité établie par la Santé publique : selon les informations reçues, le personnel enseignant en milieu universitaire ne fait pas partie des groupes prioritaires. D'autre part, un site de vaccination devrait ouvrir bientôt à la Faculté de médecine vétérinaire dans le cadre d'un partenariat entre Hydro-Québec et la Faculté de médecine vétérinaire.

Depuis le 12 avril, le gouvernement a imposé un resserrement des mesures sanitaires ; un message faisant état de ces mesures à l'UdeM a été diffusé à toute la communauté universitaire, dont il fait un rappel.

La direction continue de suivre avec beaucoup d'attention la situation de l'accès des étudiants internationaux de l'UdeM au Canada. Un message a été diffusé récemment sur la nécessité d'être présents sur le campus à l'automne 2021 puisque la planification pour l'automne se fait avec un fort accroissement de l'enseignement en présentiel. On a invité les étudiants à faire les démarches administratives auprès des autorités gouvernementales pour ce qui est de l'immigration, mais on constate néanmoins, comme toutes les universités canadiennes, un retard significatif dans le traitement de ces demandes.

Enfin, la Commission des études ne s'étant pas penchée sur la question du barème de notation succès/échec (S/E) en regard du trimestre d'été, la mention S/E ne s'appliquera pas pour l'été 2021.

La présidente des délibérations invite M. Arsenault à présenter son texte, tel qu'annoncé au point correspondance.

M. Arsenault fait la présentation, à l'aide de vidéos, pour illustrer le texte qu'il a fait parvenir à l'Assemblée (document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-632) concernant l'enseignement multimodal.

Mme Béliveau remercie M. Arsenault pour la lettre qu'il a transmise et pour la démonstration qu'il a présentée. Elle convient de la difficulté de faire du vrai multimodal, comme M. Arsenault le fait dans son cours. Elle mentionne que des enquêtes ont été menées l'automne dernier auprès des étudiants et des enseignants sur les différents types de prestation d'enseignement, ainsi qu'une enquête spécifique pour les enseignants qui utilisaient le multimodal à l'automne, qui ont procuré quelques informations que la lettre de M. Arsenault a aidé à bonifier en vue d'améliorer la situation pour l'enseignement en multimodal. Avec les gens du CPU et le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, on travaille pour bonifier les formations et les installations qui permettront le vrai multimodal. Elle se dit d'accord avec M. Arsenault sur l'importance de distinguer le vrai multimodal avec des échanges bidirectionnels, d'une diffusion en direct d'un cours qui est donné en personne ; un travail sera fait pour bien établir la distinction entre les deux. La diffusion pouvant servir de mode d'accommodement, par exemple pour un étudiant qui ne peut assister à un cours, n'est pas la même chose qu'un vrai cours multimodal, cependant les deux peuvent avoir leur utilité. Pour le trimestre d'automne, le multimodal ne sera pas le mode le plus courant., il y aura plus de cours sous forme hybride. Cependant, on va continuer à offrir la possibilité du multimodal avec des salles mieux équipées pour le faire et des formations pour les enseignants. Elle cède la parole à M. Leroux, responsable de ce dossier au vice-rectorat, pour expliquer ce qui se fait actuellement.

M. Leroux indique que les observations de M. Arsenault rejoignent les observations de plusieurs professeurs pour un mode plus interactif. Le projet actuel mené par le CPU et les TI vise à équiper certaines salles de technologies plus performantes avec une caméra intelligente, capable de zoomer sur une personne qui fait une intervention et de capter le son de cette personne en présence pour le diffuser vers les étudiants qui sont à distance. On a commencé à tester des équipements et à faire des simulations pour tester cette technologie. D'autres tests avec d'autres technologies sont réalisés pour avoir une interaction plus fluide entre les enseignants et les étudiants. Les observations de M. Arsenault sont utiles pour s'assurer que les installations que l'on va faire répondront aux besoins et pour avoir une expérience à la fois d'apprentissage et d'enseignement qui soit facile. Le projet actuel ne traite pas de l'aspect logiciel, mais il y aurait lieu d'y venir dans une autre phase.

Mme Guay dit apprécier tout l'effort fait, mais replacerait le fait que M. Arsenault enseigne dans le domaine du cinéma et du jeu vidéo. À son avis, pour la plupart des enseignants, dans ce contexte de pandémie, il s'agit d'enseigner avec les moyens les plus simples, ce qui d'ailleurs est recherché par les étudiants. Elle estime que l'on devrait rester dans un enseignement qui est le plus proche des étudiants et qui permet une interaction, soulignant l'importance sur le plan pédagogique de créer un contact agréable. Elle observe que le modèle derrière l'enseignement multimodal est celui où l'enseignant enseigne et les

étudiants écoutent alors que les modèles d'enseignement plus contemporains sont beaucoup plus interactifs.

M. Bouchard indique que la présentation de M. Arsenault démontre qu'il faut faire davantage de recherche, mais que l'on ne doit pas présumer qu'une telle solution est souhaitable pour tous. Il importe de se rappeler qu'à la base nous formons une communauté et qu'il est important de tisser des liens pour avoir des échanges riches. Il s'agit de réfléchir à la façon d'améliorer l'enseignement au trimestre d'automne et à ce que l'on peut explorer pour la suite, par exemple pour les colloques pour lesquels on peut s'attendre à ce que moins de personnes veuillent se déplacer. Il ne faut pas voir dans cette discussion une prescription sur la façon dont tout devrait se faire, mais plutôt voir comment on peut outiller les enseignants pour faire l'exploration pédagogique qui soit la plus fructueuse et utile pour les enseignants et les étudiants. Il assure que l'on n'est pas à suggérer que le multimodal est une panacée sur comment faire de la formation et il ne pense pas que c'était l'objectif de M. Arsenault.

Mme Hedaraly réitère la demande qu'elle avait faite à une séance précédente, provenant de plusieurs collègues, pour avoir un guide pratique et simple, avec capsules vidéo, afin de faciliter la tâche aux enseignants pour écrire des examens plus facilement, par exemple sous forme de quizz sur StudiUM, des examens à développement, etc.

M. Michaud remercie M. Arsenault pour ce point très important. Il informe que l'École d'optométrie travaille avec une solution de classe immersive qui offre les technologies qui permettront d'avoir une expérience comme en classe, avec des gens à la fois en présence et à distance ; soulignant que les HEC l'ont expérimentée avec succès. Cette classe sera disponible pour les autres unités de l'Université si elle se réalise. On prévoit qu'elle se déploiera à l'automne.

Pour conclure, M. Arsenault réitère que deux choses doivent être faites de façon urgente : l'attribution des locaux – le bon choix de salle est important pour la préparation de cours ; d'où l'importance d'avoir dans les prochaines semaines un mécanisme d'attribution de salle qui fournit les possibilités techniques de la salle. Deuxièmement, il faut cesser de désigner ce type d'enseignement comme étant du multimodal, ce qui sème la confusion. Comme souligné par Mme Guay, l'objectif n'est pas d'inviter les gens à faire le déploiement technologique qu'il a lui-même fait, mais simplement de sensibiliser les collègues aux enjeux et difficultés du « vrai » multimodal. Enfin, il se réjouit d'entendre qu'il y a toutes sortes d'initiatives.

Mme Béliveau indique que l'attribution des locaux se fera dans les prochaines semaines et que l'on y portera une attention particulière. Elle souligne d'autre part que le CPU a produit un grand nombre de guides cette année, elle comprend qu'il y a du travail à faire pour bonifier l'offre de soutien, le message sera transmis au CPU.

AU-0627-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**  
**RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES**  
**À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2021-A0021-0627<sup>e</sup>-633, 634

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-633. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0627-8.1 COMITÉ DES DIFFÉRENDS : NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS AUX AUTRES MEMBRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- Mme Marion Vacheret, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre suppléante aux autres membres pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2024.

AU-0627-8.2 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS : NOMINATION DE TROIS MEMBRES SUPPLÉANTS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends :

- Mme Saleha Hedaraly, chargée de cours à la Faculté de droit, comme membre suppléante pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025 ;
- M. Patrice Jalette, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, comme membre suppléant pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025 ;
- M. Hugo Tremblay, professeur agrégé à la Faculté de droit, comme membre suppléant pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025.

AU-0627-8.3 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION DE QUATRE PROFESSEURS, UN CHARGÉ DE COURS ET UN ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. Mickaël Begon, professeur titulaire à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, comme membre professeur, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2024 ;
- Mme Diana Dimitrova, professeure titulaire à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, comme membre professeure, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2024 ;
- M. Benoit Dupont, professeur titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre professeur, pour un mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2024 ;

- M. Emanuel Licha, professeur agrégé au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, comme membre professeur, pour un mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2024 ;
- M. Pierre Barrieau, chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, comme membre chargé de cours, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2024.

#### AU-0627-8.4 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : NOMINATION DE TROIS MEMBRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements :

- Mme Marie Annik Grégoire, professeure titulaire à la Faculté de droit, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025 ;
- M. Philippe Lévesque-Groleau, chargé de cours en relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente et à la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025 ;
- M. Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025.

#### AU-0627-8.5 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL : NOMINATION D'UN MEMBRE

En réponse à M. Lewis qui demande si le poste est réservé à un chargé de cours ou s'il s'agit d'un poste ouvert, M. Courchesne confirme qu'il s'agit d'un poste ouvert.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral :

- M. Luc Stafford, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025.

#### AU-0627-8.6 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- Mme Chantal Bémeur, professeure agrégée au Département de nutrition de la Faculté de médecine, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025 ;
- Mme Lise Marien, chargée de clinique au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025.

AU-0627-8.7 COMITÉ D'APPEL EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS :  
NOMINATION D'UN MEMBRE

M. Séguin souhaite réintroduire la candidature de Mme Adriane Porcin qui lui semble qualifiée pour ce poste : elle est au Conseil de justice administrative du Québec et donc est chargée de questions déontologiques. La proposition est appuyée.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Adriane Porcin à la majorité (51 voix en sa faveur sur 100 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts :

- Mme Adriane Porcin, chargée de cours à la Faculté de droit, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et échéant le 31 mai 2025.

AU-0627-8.8 COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE

M. Frédéric Bouchard indique qu'il retire sa candidature en regard du poste réservé à un officier ou une officière académique, membre de l'Assemblée universitaire.

M. Carl-Ardy Dubois est déclaré élu à ce poste.

En regard d'un poste des trois postes réservés aux professeurs membres de l'Assemblée, M. Arsenaux souhaite réintroduire la candidature de M. Alexandre Beaupré-Lavallée, soulignant ses travaux sur les plans stratégiques des universités québécoises et son apport à la fondation du Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur (LIREs). De plus, étant professeur adjoint, son profil répond à la représentation souhaitée dans les principes de composition du Comité, soit d'avoir des professeurs qui sont à différentes étapes de la carrière professorale. La proposition est appuyée.

Le secrétaire général explique qu'un scrutin sera tenu pour chacun des trois postes réservés aux professeurs, les candidats étant les trois candidats recommandés par le Comité de nomination, soit Mme Hélène Lebel, M. Gilles Soulez, Mme Isabelle Thomas, et M. Alexandre Beaupré-Lavallée.

L'Assemblée procède au scrutin pour l'élection du premier membre professeur et élit M. Beaupré-Lavallée à la majorité (37 voix en sa faveur sur 89 voix exprimées).

L'Assemblée procède au scrutin pour l'élection du deuxième membre professeur et élit Mme Hélène Lebel à la majorité (56 voix en sa faveur sur 89 voix exprimées).

L'Assemblée procède au scrutin pour l'élection du troisième membre professeur et élit Mme Isabelle Thomas à la majorité (45 voix en sa faveur sur 85 voix exprimées).

M. Arsenault demande au secrétaire général de vérifier, d'ici la prochaine séance, s'il est prévu que le Comité de nomination justifie ses recommandations en regard des nominations des membres dans les comités.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2023 :

Un officier ou une officière académique (1), membre de l'Assemblée universitaire, à la présidence du comité

M. Carl-Ardy Dubois

Doyen

École de santé publique de l'Université de Montréal.

Trois professeurs ou professeures (3), membres élus de l'Assemblée universitaire

M. Alexandre Beaupré-Lavallée

Professeur adjoint

Département d'administration et fondements de l'éducation

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Hélène Lebel

Professeure titulaire

Département de chimie

Faculté des arts et des sciences

Mme Isabelle Thomas

Professeure titulaire

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Faculté de l'aménagement

Deux chargés ou chargées de cours (2), membres de l'Assemblée universitaire

Mme Françoise Guay

Chargée de cours

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

M. David Lewis

Chargé de cours

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Deux étudiants ou étudiantes (2), membres de l'Assemblée universitaire, dont 1 de l'AGEEFEP et 1 de la FAECUM

M. Hadrien Chénier-Marais

Étudiant

Faculté de l'éducation permanente

Mme Alexandra Gariépy  
Étudiante  
École de réadaptation  
Faculté de médecine

Un ou une (1) membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire

Mme Isabelle Shumanski  
Directrice des opérations  
Faculté des arts et des sciences

Un ou une (1) membre du personnel de soutien de l'Assemblée universitaire

Mme France Lebel  
Technicienne de laboratoire  
Département de neurosciences  
Faculté de médecine

AU-0627-9 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021-2022**

2021-A0021-0627<sup>e</sup>-636, 636.1, 637, 638

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) sur le budget de fonctionnement 2021-2022 à l'aide d'une présentation électronique (document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-636.1). Préalablement à la séance, les membres ont reçu le budget de fonctionnement 2021-2022 (document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-636), les principales hypothèses budgétaires (document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-637 et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-638). M. Filteau mentionne la présence de MM. Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances, et Philippe Prudhomme, directeur de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, qui pourront répondre à des questions, au besoin.

Au nom du Comité du budget de l'Assemblée, le président du Comité, M. Bouchard, tient d'abord à adresser ses remerciements à MM. Éric Filteau, Matthew Nowakowski et Philippe Prudhomme qui ont été d'une grande pédagogie avec les membres du Comité, aux membres du Comité, ainsi qu'à l'équipe du budget pour le travail colossal réalisé pour la confection du budget. Le Comité a discuté des hypothèses budgétaires et a traité différents éléments du budget pour voir où devrait être mis un effort de réinvestissement dans les années à venir, si cela est possible. Le Comité a constaté qu'à l'échelle canadienne, l'UdeM est dans une situation moins précaire que les autres universités canadiennes dans le contexte de la COVID-19, entre autres en raison d'une moins grande dépendance aux revenus provenant des services auxiliaires. On a constaté aussi que le travail fait par les professeurs et les chargés de cours pour s'assurer que les cours étaient de qualité malgré le contexte de la pandémie a été reconnu par les étudiants et que ceux-ci souhaitent poursuivre leurs études à l'UdeM, ce qui fait que l'Université s'en tire mieux que d'autres universités comparables. En terminant, M. Bouchard remercie M. Alain Lacombe, chargé de comité, qui a accompagné les travaux du Comité.

M. Arsenault désire savoir si l'indexation des étalons de financement du Ministère est faite de manière paramétrique ou s'il s'agit plutôt d'une différenciation selon les codes académiques, par exemple.

M. Prudhomme indique que ce sont des indexations paramétriques. Il explique que le gouvernement finance son étalon de la subvention de l'enseignement et de soutien à l'enseignement en tenant compte de la Politique salariale gouvernementale (PSG) et, certaines années, en tenant compte d'une indexation du taux d'inflation et du coût de la progression dans les échelles salariales des



professeurs. Ces éléments sont paramétriques et sont appliqués à toutes les universités sans égard aux cycles ou aux disciplines d'enseignement.

Mme Gariépy remercie d'abord l'Université d'avoir pérennisé le soutien technologique 24/7, une initiative dont la communauté étudiante a grandement bénéficié. Elle demande pourquoi le fonds de relance prévoit des fonds pour le plan d'action Place aux Premiers Peuples et non pour celui de l'ÉDI. Et qu'en est-il de la somme de 335 000 \$ allouée en 2021-2022 (page 10) à l'ÉDI ? Est-ce que ce financement sera suffisant ?

M. Filteau confirme que ce financement sera suffisant pour l'année. Le financement pour l'ÉDI est pris dans le Fonds des priorités académiques dont on se sert pour appuyer des initiatives ponctuelles. Pour le plan d'action Place aux Premiers Peuples, les fonds ont été pris dans le fonds de relance étant donné l'importance du montant.

M. Lippé remercie l'Université pour les bourses d'exonération des étudiants étrangers qui sont un apport important. En lien avec le rehaussement des bourses évoqué précédemment, il demande si l'on envisage d'avoir des bourses d'exonération complètes pour tous les étudiants à la maîtrise.

M. Filteau indique qu'un effort a été fait pour l'exonération des bourses pour les étudiants déréglementés du fait qu'ils étaient plus impactés sur le plan financier. En ce qui concerne l'augmentation des bourses de l'ESP, il confirme qu'il y aura maintenant une indexation appliquée annuellement.

Mme Béliveau explique que pour ces bourses d'exonération, l'Université reçoit un montant du Ministère qui sert à aider les universités francophones à travers cette transition liée à la déréglementation. Le Ministère exige que ces sommes soient utilisées pour les programmes déréglementés, donc excluant les programmes de formation à la recherche. À l'Université de Montréal, on a fait le choix d'en offrir aussi dans les programmes de doctorat. On souhaite augmenter les bourses à tous les cycles.

Mme Desforges mentionne que, lors du dépôt du dernier budget provincial, un montant d'environ 123 M\$ a été annoncé pour plusieurs initiatives, dont le soutien psychologique, tant au niveau collégial qu'universitaire, réparti entre les différents établissements, somme qui ne semble pas avoir été intégrée au budget présenté. Elle demande si l'UdeM a reçu des informations sur les montants qu'elle recevrait, et si oui, combien d'argent et comment ces sommes seraient allouées.

M. Filteau indique que l'Université n'a pas encore reçu l'information concernant les sommes associées au Chantier sur la réussite et donc n'a pas intégré de montant au budget. Comme il le mentionnait plus tôt, il est possible qu'une partie de la dépense que l'Université fait déjà pourra être appliquée au montant que le gouvernement va octroyer, ce qui devrait réduire le déficit. Dans d'autres cas, comme pour le soutien psychologique, 15 M\$ sont prévus pour les réseaux universitaire et collégial, ce qui pourrait représenter pour l'UdeM de 1,3 à 1,5 M\$. Il s'agira d'un revenu qui sera appliqué directement pour du soutien psychologique.

M. Champagne présente une question relative aux dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la recherche. Il observe que les variations relatives entre les différentes facultés et écoles sont importantes et demande si cela est simplement dû à des variations dans les crédits étudiants ou si un autre processus a été suivi.

M. Filteau indique que c'est le mouvement de l'effectif étudiant qui produit l'impact le plus important dans le financement des facultés.

Mme Johnson remarque qu'il n'y a aucun soutien direct ou indirect prévu pour les étudiants en réponse à la COVID pour la prochaine année, alors que c'était le cas dans le budget 2020-2021 avec le financement du MES. Elle demande si l'UdeM a prévu faire des revendications auprès du MES pour obtenir davantage de financement à cet égard, considérant que la pandémie n'est pas terminée.

M. Filteau indique que l'on est en attente des informations concernant le plan de réussite, qui devrait être annoncé vers la fin du mois de mai, pour être en mesure de faire une ventilation. On s'assurera de transmettre l'information.

Mme Pons tient d'abord à remercier l'Université pour le programme de bourses aux études supérieures. Elle présente une question en lien avec le financement additionnel alloué aux facultés en fonction de la diplomation aux cycles supérieurs dans les délais prescrits. Dans le contexte de la COVID-19, de nombreux parcours d'études ayant été prolongés, elle demande si les facultés pourront faire preuve de flexibilité dans l'application de ce financement, pour permettre de prolonger les parcours d'études au besoin.

M. Filteau ne pense pas que ce soit un facteur qui pourrait influencer les facultés. Il précise qu'il s'agit de montants versés aux facultés en fonction de la diplomation à la maîtrise et au doctorat dans les temps dévolus. L'objectif de cette enveloppe, de 1,4 M\$ pour l'ensemble de l'Université, est de favoriser la diplomation.

M. Saul constate que le fonds de relance était à 4,7 M\$ cette année et sera de 3,3 M\$ l'année prochaine, une baisse de 31 %, alors qu'il est nécessaire de favoriser la relance. Il lui semble que ce fonds devrait être sollicité davantage. Il constate également que les dépenses pour le poste administration passent de 67,9 M\$ à 71,4 M\$, soit une augmentation de 5,6 %. Il estime que ces deux postes sont à l'inverse de ce à quoi l'on devrait s'attendre, soit davantage d'accent sur la relance et une diminution ou le maintien des dépenses administratives qui, d'ailleurs, ne sont pas expliquées dans les hypothèses budgétaires.

M. Filteau explique que le fonds de relance est utilisé principalement pour des initiatives de développement dans les facultés et donc varie selon les activités et projets présentés. Les montants octroyés à partir du fonds de relance sont conditionnels à un retour sur investissement, c'est-à-dire que la faculté doit rembourser au terme d'un certain nombre d'années le montant au fonds de relance, car l'objectif est qu'il soit pérenne. En ce qui concerne la question des hausses de dépenses de 4 M\$ pour l'administration, M. Filteau explique qu'un montant de 4 M\$ est réparti dans les postes suivants : les coûts de système ; 2,4 M\$ octroyés à plusieurs unités administratives pour le soutien d'activités générées par une transformation de l'institution au niveau pédagogique, mais aussi par une demande de plus en plus pressante des organismes subventionnaires et du MES pour des redditions de compte ; enfin, 800 000 \$ pour le Réseau des diplômés. Il souligne que ce montant de 4 M\$ n'est pas énorme en regard des besoins et était nécessaire pour la réalisation du mandat que les unités ont à réaliser. Cela est fait avec parcimonie, après examen des demandes présentées par toutes les unités, le Comité du budget est allé au plus approprié.

M. Molotchnikoff se dit surpris de ne pas entendre parler publiquement de l'effort majeur que fait l'Université en matière de bourses. Il lui semble que cela aurait un effet positif sur le recrutement et qu'en même temps l'Université pourrait démontrer que cet argent sert à la formation et au développement de la compétence de ses étudiants. Par ailleurs, il demande si le campus MIL qui existe depuis deux ans a eu pour effet d'accroître le nombre d'étudiants.

M. Bouchard indique que l'on constate que le campus MIL est plus attractif pour les étudiants aux cycles supérieurs, mais que l'objectif du MIL n'était pas d'augmenter le nombre d'étudiants, mais de fournir une meilleure expérience académique dans les programmes de sciences, ce qui est réussi. L'effort de publicité fait pour les bourses de recrutement et l'effort pour le financement intégré aux cycles supérieurs sont travaillés au niveau local, à l'échelle des départements et des programmes, pour rejoindre les étudiants. Pour ce qui est d'une publicité à l'échelle institutionnelle, on est un peu en retenue parce que bien que de très grands efforts soient faits, on juge que ce n'est pas suffisant et on ne voudrait pas que cela soit interprété comme une complaisance.

M. Filteau ajoute que l'effort pour le recrutement étudiant, qui relève du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et du vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux pour ce qui touche les étudiants internationaux, ne se fait pas au niveau institutionnel, mais sur le terrain et a produit un impact. L'UdeM a eu une petite hausse des étudiants des programmes déréglés.

comparativement à d'autres universités, qui, à son avis, est due au programme d'exonération qui a été mis en place.

Mme Béliveau confirme que les bourses d'exonération ont été publicisées auprès des étudiants et qu'il y a eu une augmentation des candidatures des étudiants internationaux dans les programmes ; ce qui est un bon signe que le programme fonctionne malgré que l'on vient de commencer à le déployer.

M. Arsenault revient sur le commentaire de M. Bouchard sur le budget MAO qui est crucial pour son département, le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, qui cherche des solutions pour davantage d'espaces et d'équipements. Il a été interpellé par la diminution de la subvention terrains bâtiments du MES. Il demande si cette diminution vient après que le Ministère a fait l'évaluation des locaux et du parc immobilier de l'Université ou si, au contraire, une évaluation est à faire dans les prochaines années et que l'on pourrait peut-être espérer obtenir une hausse en raison de la vétusté de nos pavillons.

M. Filteau explique qu'il faut distinguer la subvention de fonctionnement et la subvention d'infrastructure dans le PQI qui comporte des enveloppes pour la vétusté, le maintien d'actifs, etc. L'année dernière, le gouvernement avait rajouté dans son budget une somme importante pour le maintien d'actifs et la vétusté pour les universités pour les trois ou quatre prochaines années. Dans son budget de cette année, le gouvernement a annoncé une augmentation de l'enveloppe de maintien pour la vétusté, ce qui aidera l'Université pour la réalisation de travaux importants. L'information quant au montant n'a pas encore été annoncée.

M. Boismenu mentionne que la croissance des revenus de l'Université est beaucoup fonction de la croissance des effectifs étudiants. Il demande si des projections ont été faites sur des scénarios à atteindre pour s'assurer que l'Université sera en mesure de faire face à ses obligations de dépenses.

M. Filteau indique que l'on n'a pas fait de projections, mais que l'on suit de très près l'évolution de la clientèle. Il informe qu'une nouvelle unité administrative, issue du regroupement de quelques unités existantes, a dans son mandat de faire des modèles prédictifs des marchés et des scénarios prévisionnels. Pour l'instant, on fonctionne plus avec l'évolution des demandes d'admission afin de prévoir pour l'année à venir.

Mme Béliveau ajoute que les courbes démographiques montrent une augmentation de l'effectif étudiant dans les écoles secondaires et dans les cégeps en particulier, notamment dans la région de Montréal, et les prédictions du gouvernement annoncent une croissance qui va se poursuivre jusqu'en 2030 au moins. Elle convient de l'importance de faire des prévisions et de prévoir en fonction de chaque unité et de la capacité d'accueil.

Sur cette question, M. Bouchard se dit d'accord avec le commentaire de M. Boismenu. Il ajoute que le programme d'exonération a été une action majeure parce que le recrutement d'un petit nombre d'étudiants aux cycles supérieurs a eu un grand effet sur le budget.

Mme Hélène Lebel suggère que des actions pourraient être prises au niveau des unités pour attirer de nouveaux étudiants en fonction des spécificités de leurs programmes, avec l'aide de ressources, par exemple pour faire un exercice marketing.

M. Bouchard indique qu'il y a une équipe au sein de la FAS qui y travaille. De plus, l'unité administrative évoquée par M. Filteau fera des campagnes plus ciblées. Enfin, le Service de l'admission et du recrutement fait beaucoup de campagnes pour mieux faire connaître les programmes.

AU-0627-10 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2021-2022**  
**- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR**  
2021-A0021-0627<sup>e</sup>-635

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour concernant le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2021-2022.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2021-2022, conformément au document 2021-A0021-0627<sup>e</sup>-635 déposé aux archives.

AU-0627-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 10 mai 2021, à 14 heures.

Mme Béliveau souligne que les membres de l'exécutif de la FAÉCUM terminent leur mandat et participent pour une dernière fois à l'Assemblée universitaire. Elle en profite pour les remercier pour leur contribution aux travaux de l'Assemblée.

AU-0627-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 33.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 10 mai 2021, délibération AU-0628-2